



Calcul de la régularisation de salaire

Votre assistante maternelle vous quitte en cours d'année et votre mensualisation était calculée sur une année incomplète. Devez-vous faire une régularisation de salaire ? Découvrez-le rapidement et facilement.

INFORMATIONS

HORAIRE HEBDOMADAIRE PRÉVU AU CONTRAT

40 h./sem.

NOMBRE DE SEMAINES DE TRAVAIL ANNUEL PRÉVU AU CONTRAT

34 sem.

TAUX DE RÉMUNÉRATION HORAIRE BRUT À LA DATE DE RÉGULARISATION

4,05 €

NOMBRE DE SEMAINES ÉCOULÉES DEPUIS LA DATE ANNIVERSAIRE DU CONTRAT

25 sem.

NOMBRE DE SEMAINES TRAVAILLÉES DEPUIS LA DATE ANNIVERSAIRE DU CONTRAT

16 sem.

DEPUIS LA DATE ANNIVERSAIRE DU CONTRAT

HORAIRE MENSUEL MOYEN

113,33 heures/mois

NOMBRE D'HEURES TRAVAILLÉES

640

h.

NOMBRE D'HEURES RÉMUNÉRÉES ESTIMÉ

653,85

h.

SI CE CHIFFRE EST INEXACT VEUILLEZ CORRIGER ICI LE NOMBRE RÉEL D'HEURES RÉMUNÉRÉES

605,5

h.

L'ASSISTANTE MATERNELLE RÉSIDE DANS UN DÉPARTEMENT D'ALSACE-MOSELLE

DÉTAIL DE LA RÉGULARISATION

LA DIFFÉRENCE ENTRE LES HEURES TRAVAILLÉES ET LES HEURES RÉMUNÉRÉES EST DE

34,5

h.

LA RÉGULARISATION À OPÉRER EST ÉVALUÉE À

139,73

€ brut

SOIT À RÉGLER AVEC LA DERNIÈRE PAIE

109

€ net